

Risques naturels et technologiques

SAINT JEAN DU CARDONNAY

Département
de la Seine-Maritime

INFORMATION

DES POPULATIONS

Document
à conserver

LA LETTRE DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 4 risques majeurs : 2 risques naturels et 2 risques technologiques.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à SAINT JEAN DU CARDONNAY : inondation, mouvement de terrain, industriel et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Jacques NIEL

La commune de SAINT JEAN DU CARDONNAY est exposée à :

2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

2 risques technologiques



Industriel



Transport de matières dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



SAINT JEAN DU CARDONNAY



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Ce dossier a été établi en février 2004 conjointement par la mairie de SAINT JEAN DU CARDONNAY et la préfecture de la Seine-Maritime – SIRACED-PC

**LES RISQUES
NATURELS**

Inondation



Risques

- Les inondations sur le territoire communal sont dues à des ruissellements provenant des plateaux.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de juin 1997 et décembre 1999.
- Lors de l'orage de juin 1997, plusieurs quartiers du village ont été inondés par des eaux de ruissellement : les Vatis, les Bas Jardins, le Bois Ricard, le Val Fleury et le Vert Galant.
- Des ruissellements, provenant de plateaux, se concentrent dans le bourg et la zone du Cadran pour aboutir sur Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville et au Houleme, notamment par la route départementale n°90.

Prévention

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la vallée du Cailly, en cours d'élaboration, propose la mise en œuvre de travaux de protection contre les inondations sur la commune : aménagements sur le cours d'eau, création de bassins de retenue, préservation des prairies inondables, etc.
- Le diagnostic réalisé et les mesures proposées seront intégrés dans le document d'urbanisme communal, notamment pour la prise en compte des talwegs à risque, des zones en bord de rivière susceptibles d'être inondées, et le maintien des prairies inondables.

**Mouvement
de terrain**



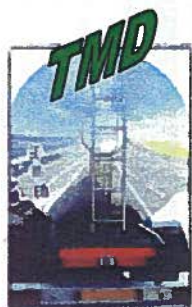
Risques

- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour un effondrement de terrain au Chemin de la Ferme en février 1997.
- Un inventaire des indices de cavités souterraines, réalisé par INGETEC en décembre 2001, a permis de recenser 63 indices.

Prévention

- La cartographie réalisée dans le Document Communal de Synthèse est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- L'inventaire est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière (dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens), doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (loi du 27 février 2002).

**LES RISQUES
TECHNOLOGIQUES**



Risques

- Le transport de matières dangereuses à SAINT JEAN DU CARDONNAY a lieu par voie routière et par canalisation.
- Les principaux axes routiers concernés sont :
 - l'autoroute A 15
 - la route nationale RN 15
 - les routes départementales RD 90 et RD 267
- La commune est concernée par 3 canalisations de gaz exploitées par la société Gaz de France.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.



- La commune de SAINT JEAN DU CARDONNAY est concernée par la distance de danger maximale de l'entreprise suivante :

| Entreprise | Activité | Risque majorant et Distance de danger maximale | Autre type de risque |
|--|---|--|-----------------------|
| <u>Etablissement à risque classé SEVESO</u> (réglementation européenne) : | | | |
| GRANDE PAROISSE GRAND QUEVILLY | Fabrication d'engrais et de produits chimiques minéraux | Toxique 8000 mètres | Incendie Explosion |

- La distance de danger maximale est calculée suivant les conséquences que pourrait avoir le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur ce site.

Ces scénarii doivent être retenus pour le dimensionnement des secours même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenance de tels événements.

La distance de danger maximale peut ainsi être supérieure à la distance retenue dans le cadre de l'urbanisation.

- Une réglementation rigoureuse comprenant :
 - une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation
 - une étude de dangers où sont identifiés les accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences.
- Un contrôle régulier effectué par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
- Un programme de réduction des risques toxiques dont le but est de remplacer les produits trop dangereux (ammoniac, chlore...) par des produits représentant des risques moindres.
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.
- Cet établissement à risque figure dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Rouen dont la mise à jour est actuellement en cours d'élaboration par les services de l'État.
- Chaque entreprise SEVESO est munie d'une sirène d'alerte, dite sirène "PPI". Des essais de ces sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15. Ces sirènes sont audibles par les habitants proches de l'établissement industriel à risque.



Le son d'alerte est modulé pendant 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.



Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.
- En cas d'accident technologique grave et sortant de l'enceinte de l'établissement, la population proche de l'établissement industriel à risque serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les sirènes PPI (Plan Particulier d'Intervention) présentes sur les sites à risque. Les habitants plus éloignés seraient alertés par les services municipaux ou les services de l'Etat.

☎ 02.35.33.80.10 Mairie de SAINT JEAN DU CARDONNAY

☎ 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☒ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

☎ 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

☎ 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☒ www.meteo.fr

Risques technologiques

☎ 02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
☒ www.drire.haute-normandie.fr

☒ www.prim.net Site Internet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

☒ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/une.htm Site Internet de l'Académie de Rouen

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 100.1 FM
NRJ Rouen 100.5 FM

FRANCE INTER 96.5 FM
EUROPE 2 104.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

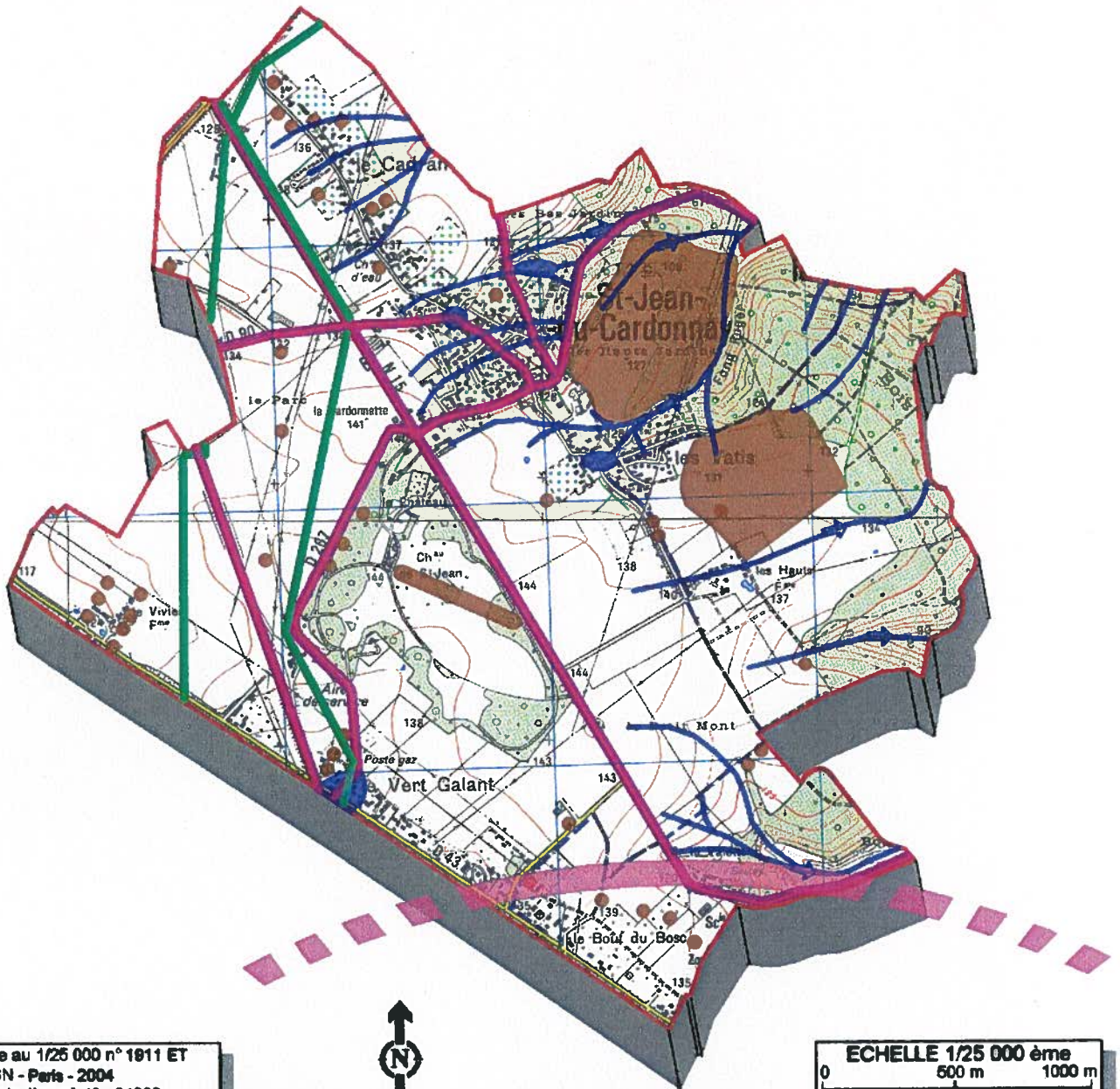
Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information,
il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers*



SAINT-JEAN DU CARDONNAY

RISQUES : MOUVEMENT DE TERRAIN INONDATION INDUSTRIEL TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



- Carte au 1/25 000 n° 1911 ET
- © IGN - Paris - 2004
- Autorisation n° 43 - 04002

ECHELLE 1/25 000 ème
0 500 m 1000 m

| LEGENDE | |
|--|---|
| Risques technologiques | Risques naturels |
| Périimètre du risque industriel | Inondation |
| Transports de Matieres Dangereuses Routier | Axes de ruissellement |
| Canalisation souterraine de gaz | Mouvement de terrain |
| | Indice de cavité souterraine (Inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié) |

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en février 2004, en fonction des connaissances et des documents de référence.